

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00129

Numéro SIREN : 825 328 743

Nom ou dénomination : A.Z BÂTIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007263

SASU AZ BATIMENT

54 Rue Jean Moulin
ZA des petites Ruelles
28130 SAINT PIAT

ANNEXE DU 01/04/2022 AU 31/03/2023

A.G.C.E
10 rue des forts

28500 CHERISY
02 37 46 79 42

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a final flourish.

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

page

Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
Evaluation des immobilisations corporelles	3
Evaluation des amortissements	3
Evaluations des produits et en cours	3
Dépréciation des stocks et en cours	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Dépréciation des créances	4
Disponibilités en Euros	4
Charges à payer	4
Charges et produits constatés d'avance	4

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 365 729.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 922 055.87 Euros et dégageant un bénéfice de 73 045.01 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Certifié conforme

A.G.C.E

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 119		6 737
Installations générales agencements aménagements divers			7 202
Matériel de transport	25 743		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 897		1 103
TOTAL	42 758		15 042
TOTAL GENERAL	42 758		15 042

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			21 856	21 856
Installations générales agencements aménagements divers			7 202	7 202
Matériel de transport			25 743	25 743
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 395	1 605	1 605
TOTAL		1 395	56 406	56 406
TOTAL GENERAL		1 395	56 406	56 406

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 815	3 171		7 986
Installations générales agencements aménagements divers		1 245		1 245
Matériel de transport	21 388	4 067		25 455
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	885	452	1 056	281
TOTAL	27 088	8 935	1 056	34 967
TOTAL GENERAL	27 088	8 935	1 056	34 967

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 171				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 245				
Matériel de transport	4 067				
Matériel de bureau informatique mobilier	452				
TOTAL	8 935				
TOTAL GENERAL	8 935				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	20	20	
Autres immobilisations financières	500	500	
Autres créances clients	15 432	15 432	
Impôts sur les bénéfices	10 648	10 648	
Taxe sur la valeur ajoutée	23 450	23 450	
TOTAL	50 049	50 049	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	60 359	60 359		
Personnel et comptes rattachés	12 850	12 850		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 463	16 463		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 507	7 507		
Autres impôts taxes et assimilés	145	145		
Groupe et associés	6 352	6 352		
Autres dettes	39 978	39 978		
TOTAL	143 655	143 655		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	35			35

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	655
Dettes fiscales et sociales	20 560
Autres dettes	7 421
Total	28 637

Charges et produits constatés d'avance

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042022	et clos le	31032023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Il PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Il option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SASU AZ BATIMENT			54 Rue Jean Moulin ZA des petites Ruelles 28130 SAINT PIAT		
SIRET	8	2	5	3	2
	8	7	4	3	0
	0	0	0	2	6
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
es entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Bâtiment		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal					
Bénéfice imposable au taux normal			49 287		
Déficit					
Bénéfice imposable à 15%					
42 500			Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%		
PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée			Nom		
			NIF		
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe			Nom		
			NIF		

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	x	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			CEGID		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
A.G.C.E 10 rue des forts 28500 CHERISY Tél: 02 37 46 79 42			Tél:		
OGA/OMGA			Viseur conventionné		
(Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 20/07/2023		
			Lieu: MEVOISINS		
			Qualité et nom du signataire: ABBAS ZOHIR président		
N° d'agrément du CGA/OMGA/Viseur conventionné			Signature		
			Certifié conforme		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES						
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	35 714	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	35 714
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	35 714

[illegible]

K	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice		
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice		

Désignation de l'entreprise SASU AZ BATIMENT

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 54 Rue Jean Moulin

28130 SAINT PIAT

Numéro SIRET * 8 2 5 3 2 8 7 4 3 0 0 0 2 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 0 3 2 0 2 3	3 1 0 3 2 0 2 2
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	21 439	15 671
	Immobilisations financières * (1)	040	042	520	620
Total I (5)		044	048	21 959	16 291
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	720	30 206
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		1 331
	Créances (2)	068	070	15 432	45 485
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	34 098	29 753
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	293 521	264 886
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	343 771	371 663
Total général (I+II)		110	112	365 729	387 954
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 500	3 500
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		350	350
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		145 179	78 845
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		73 045	102 048
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		222 074	184 743
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		60 359	85 541
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	6 352	83 296	117 669
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		143 655	203 210
	Total général (I + II + III)	180		365 729	387 954
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	15 042
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AZ BATIMENT
SASU au capital de 3 500 EUROS
Siège social 54 RUE JEAN MOULIN
ZA DES PETITES RUELLES
28130 SAINT PIAT
RCS : B.825.328.743

FEUILLE DE PRESENCE
à l'assemblée générale ordinaire
annuelle du 15 juillet 2023

ASSOCIES	PARTS (nombre)	VOIX (nombre)	REPRESENTES par	EMARGEMENT
Mr Zohir ABBAS	35	35		
TOTAL	35	35		

Le président certifie exacte la présente feuille de présence.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the text 'LE PRESIDENT'.

AZ BATIMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 500.00 euros
Siège social : 54 RUE JEAN MOULIN
ZA DES PETITES RUELLES
28130 SAINT PIAT
SIREN : 825 328 743– RCS CHARTRES

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Le soussigné, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique et président de la société AZ BATIMENT a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Nous espérons consolider notre position dans notre secteur d'activité.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement majeur n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

- Activité en matière de recherche et développement

La société n'a engagé aucune activité en matière de recherche et développement.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

- Activité des filiales et participations

Nous vous signalons que notre société ne détient aucune participation dans une autre société.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Examen des comptes et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 922 055.87 euros.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 894 400.75 euros au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023.

Quant aux charges d'exploitation, elles ont atteint un total de 802 187.90 euros, en conséquence le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 92 212.85 euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier nul, il s'établit à 92 212.85 euros.

Le résultat exceptionnel est négatif pour 470.84 euros.

Le montant de l'impôt sur les bénéfices s'élève à 18 697.00 euros.

L'exercice clos au 31 mars 2023 se traduit ainsi par un bénéfice net comptable de 73 045.01 euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice net comptable de 73 045.01 euros qu'il conviendrait de répartir de la manière suivante :

- En partie au poste « Distribution de dividendes » pour la somme de 71 428.00 euros.
- Le solde au poste « Réserves facultatives » pour la somme de 1 617.01 euros.

En application de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique précise les distributions de dividendes au titre des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement
31/03/2022	35 714.00€
31/03/2021	21 428.00€
31/03/2020	14 285.00€

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article 223-19 du Code de Commerce, l'associé unique relate les conventions qui ont été conclues pendant l'exercice écoulé ou les exercices antérieurs :

- Rémunération de ABBAS Zohir, président associé unique :

Le montant de la rémunération brute perçue par Monsieur ABBAS Zohir, au titre de ses fonctions de Président, s'est élevé pour l'exercice écoulé à la somme de 29 913.53 euros.

- Compte courant d'associé

Nous vous rappelons que les associés ont la faculté de mettre ou laisser des sommes à la disposition de la société en compte-courant.

A la date du 31 mars 2023, le compte courant d'associé de Mr ABBAS Zohir présente un solde créditeur de 6 352.28 euros.

Ce compte courant d'associé n'est pas rémunéré et n'a donc produit aucun intérêt.

Les documents comptables qui ont été mis à votre disposition, doivent vous permettre de statuer en connaissance de cause sur les comptes de cet exercice social et les opérations de gestion effectuées par le président.

Le président vous propose d'adopter les résolutions qui vous sont présentées et de lui donner quitus entier à sa gestion.

Le Président associé unique
Mr ABBAS Zohir



AZ BATIMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3 500.00 euros
Siège social : 54 RUE JEAN MOULIN
ZA DES PETITES RUELLES
28130 SAINT PIAT
SIREN : 825 328 743 – RCS CHARTRES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 JUILLET 2023

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois,
Le 15 juillet,
A 18 heures

Le soussigné, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique de la société AZ BATIMENT, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 3 500 euros.

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur ABBAS Zohir, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 mars 2023, il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce intervenues au cours de l'exercice écoulé ou dans les années précédentes sont relatées dans le rapport de gestion établi par l'Associé unique.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, compte de résultat et annexes, arrêtés au 31 mars 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la direction quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net de 73 045.01 euros, décide que le bénéfice soit affecté de la manière suivante :

En partie au poste « Distribution de dividendes » pour 71 428.00 euros
Le solde au poste « Réserves facultatives » pour 1 617.01 euros

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique précise les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement
31/03/2020	14 285.00€
31/03/2021	21 428.00€
31/03/2022	35 714.00€

L'associé unique prend acte des conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce qu'il a passées avec la Société au cours de l'exercice écoulé ou des exercices précédents.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président

